

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

Convocation du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Laure LABOULAIS, Monsieur Cédric SINGLE,

Absents excusés : Monsieur Sébastien GUIDEZ (pouvoir Philippe DELAPORTE), Monsieur David DUMENIEL (pouvoir Véronique VINOT), Monsieur Philippe LEGOIS

Absents : Madame Frédérique THIEBAULT, Monsieur David BERTRAND

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Véronique VINOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
La signature d'une convention pour les travaux de Lambercourt et la création d'un poste d'adjoint administratif de 2eme classe.

1°) Décision modificative au budget

La commune ayant dû faire face à de nombreux mouvements de personnel cette année (fin de contrat, embauche, etc), les crédits nécessaires aux règlements des charges de personnel ne sont pas suffisants pour clôturer l'exercice 2023. Il convient donc de prendre la décision modificative au budget suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article – Opération	Montant
60632 : Fournitures de petits équipements	- 1500,00
622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 600000
65315 : Formation	- 6500,00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	+ 14000,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

2°) Compte financier unique (CFU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Miannay est éligible à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le Compte Financier Unique a pour objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat, la convention relative à l'expérimentation du CFU.

S'agissant d'une expérimentation, Monsieur le Maire ainsi que le conseil municipal émettent quelques réserves sur le fonctionnement du CFU.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 pour, et 3 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la mise en place du Compte Financier Unique.

3°) Subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Comme chaque année, la Communauté de Commune du Vimeu a procédé au remboursement du repas des musiciens du festival à hauteur de 126€ auprès de la commune de Miannay. Mme Vinot Véronique demande une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour le remboursement de cette somme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

4°) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2eme classe

Le contrat de la secrétaire de mairie avec le CDG80 arrivant à son terme le 31/12/2023, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2eme classe pour le recrutement en direct d'un/une secrétaire de mairie.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	1 TNC 25H00
Filière administrative Rédacteur	Rédacteur principal de 1ere classe Rédacteur principal de 2eme classe Rédacteur	1 TNC 24h00

Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
	Adjoint technique	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Il convient également de délibérer sur la possibilité de recruter un agent contractuel.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

5°) Travaux de sécurisation à Bouillancourt-sous-Miannay

La commune de Moyenneville à proposé a la commune de Miannay de participer au financement des travaux au niveau du camping à Bouillancourt. Monsieur le Maire indique que les travaux étant terminés, le financement de ses travaux avait donc été prévu dans leur budget.

Monsieur le Maire demande pourquoi payer des travaux sur la commune de Moyenneville, alors même que nous allons avoir des travaux pour refaire le chemin de Zoteux. Suite au retournement des pâtures, des talus et à la suppression des haies, des inondations conséquentes ont eu lieu sur la route entre Bouillancourt et Miannay au lieu-dit « La vierge ». Monsieur le Maire propose de se rapprocher des agriculteurs du secteur et du Parc Naturel Régional pour mettre en place une convention pour le réaménagement de ce secteur.

Monsieur le Maire indiquant que d'autres travaux étant prévus ; Monsieur Esnault indiquant que la commune de Moyenneville à lancé les travaux avant d'avoir eu notre retour ; Monsieur Secache indiquant que la commune à du faire face à d'autres dépenses, le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse cette demande.

Monsieur le Maire en profite pour indiquer que le département à effectué un bornage sur la route départementale (direction Valines) pour l'implantation de nouvelles haies.

6°) Parcours « Trie enchantée »

Monsieur le Maire rappelle que ce projet à fait l'objet d'un appel à projet auprès des écoles pour lui trouver un nom. L'école de Cahon a été retenue avec « La Trie Enchantée ».

Concernant les travaux, la pose des rambardes sur le pont rue de Cantereine a été effectuée. Une table de picnic doit faire l'objet d'une installation au niveau de l'autre pont (rue de l'Abbaye).

L'inauguration est prévue début 2024.

Les passages piétons restent en attente car le département à prévu de refaire la RD925 et le département demande d'attendre la fin de leurs travaux pour finaliser les passages.

Le Parc Naturel Régional souhaite promouvoir la Trie Enchantée en proposant l'implantation d'une œuvre d'art sur chaque commune concernée. Miannay sera la première commune à accueillir une œuvre. Le PNR rencontre actuellement les associations et les artistes du territoire pour réfléchir sur l'appel à projet (fil conducteur, matériaux, ...). La commune étant dotée d'une subvention « biodiversité » de 3000€, 1000€ seront utilisés pour financer ce projet.

7°) Retour sur la commission travaux

- Les travaux sur les bornes de recharges électriques sont en attente en raison des conditions météorologiques.
- La commission s'est rendue rue de Cantereine, au niveau du terrain de Mr Maison. La commune fait fasse à un différent avec le SIAEP qui a creusé le talus de Mr Maison au ras de sa clôture alors même que Mr Hermant avait prévu de dégager le talus de son côté pour faciliter le travail du SIAEP. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a jamais été concertée par le SIAEP et qu'aucune autorisation n'a été demandée. A ce jour, la SIAEP refuse de venir refaire les travaux qui n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. La commission a statué pour la consolidation du talus de Mr Maison lorsqu'il refera sa clôture.

8°) Gestion des nids de frelons et guêpes

Monsieur le Maire indique qu'il y a 3 ans, la commune est intervenue sur la destruction d'un nid de frelon à la demande d'un riverain proche du cimetière. Depuis, elle est régulièrement sollicitée pour des nids de frelons, frelons asiatique, guêpes ... La destruction d'un nid coutant entre 120 et 150€, le budget de la commune en serait directement impacté.

Il convient donc de déterminer une politique d'intervention et de participation de la commune. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune n'intervient que lorsque le nid est présent sur le domaine public.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde pour rester sur la procédure de gestion actuelle (intervention sur le domaine public uniquement).

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a plus de pompiers sur la commune et que le protocole de destruction nécessite une formation particulière.

Maxime Pruvost propose de communiquer et sensibiliser les particuliers s'ils détectent la présence d'un nid, et de se rapprocher de la mairie pour identifier le propriétaire du terrain concerné.

9°) Banc rouge

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par le Conseil Départemental :

« Chaque année, en France, de nombreuses femmes décèdent sous les coups de leurs conjoints ou ex conjoints. Les appels à l'aide et les signaux d'alerte des victimes restent encore rares tout comme la prise de conscience des témoins directs ou indirects de ces violences. Collectivité des solidarités, le Conseil départemental agit au quotidien pour prévenir toutes les violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles, conjugales ou intrafamiliales. Dans ce cadre, le Département souhaite participer au co-financement de l'installation d'un banc rouge pour les communes de la Somme qui le souhaitent afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque banc peut être subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 50% de la dépense, dans la limite de 500 €. Cette subvention peut être portée à 60% de la dépense, dans la limite de 600 €, si l'achat du banc est opéré auprès d'un ESAT. Une plaque, à fixer, rappelant les numéros d'urgence à composer par les victimes ou témoins de ces

violences (3919 ou 17) sera par ailleurs remise gratuitement, une fois la demande réceptionnée et validée. »

Le Conseil Municipal est favorable à cette installation, sur le principe. Monsieur le Maire propose de prendre plus de renseignement sur la possibilité de recycler un banc de la commune, afin de limiter le coût de l'achat d'un nouveau banc.

10°) Modification du sens de circulation Rue du château d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un sens interdit, sauf riverain, sera posé sur la voie communale reliant la RD 925 (à hauteur de l'ancienne entrée du terrain de football) à la rue du Château d'Eau. En effet, cette voie supporte trop de circulation de personnes qui vont à Cahon ou Quesnoy. Il convient de prendre en compte les remarques des riverains et de les limiter le flux sur cette route étroite qui n'ai pas adapté à cette fréquentation. Un arrêté de circulation prendra effet dès l'installation des panneaux commandés. Les habitants seront avertis par courrier.

11°) Convention travaux Lambercourt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental de signer une convention pour la réalisation des aménagements sécuritaires de la traverse d'agglomération à Lambercourt.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental, ainsi les travaux pourront commencer.

12°) Divers

- Entretien avec les services routier du Département :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à un accident mortel sur le RD 925 à hauteur de Petit Miannay, le département demande une intervention financière de la commune alors que cet endroit désert Acheux et Frireule.

1/ le panneau 70 va être reculé

2/ installation d'un « Stop » au lieu du « cédez le passage » plus installation d'un îlot central

Monsieur le Maire indique que cela n'a aucun intérêt sachant que les voiture sont déjà dans l'obligation de s'arrêter au vu de la circulation sur cette route.

Monsieur Maxime Pruvost indique que cela n'est pas en cohérence avec l'origine de l'accident.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande du Département.

- Bourse aux jouets :

Mme Véronique VINOT indique que la bourse aux jouets organisé par le comité des fêtes aura lieu le 03 décembre (complet).

- Opération Brioche :

Mme Véronique VINOT indique que l'opération a rapporté 851€, avant règlement des brioches. Soit 4.50€ de moins que l'année dernière.

- Repas de Noël des enfants du RPI :

Monsieur le Maire informe le conseil que le repas traditionnel repas de Noël offert aux enfants du RPI aura lieu le jeudi 21 décembre à la salle polyvalente.

- Colis des aînés :

Mme Véronique VINOT indique que le colis des aînés sera distribué le samedi 23 décembre matin, pour 54 couples et 43 personnes seules.

- Vœux du maire :

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 12 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

- Passage du bus rue de l'Abbaye :

Madame Laure LABOULAIS informe de la dangerosité de la rue de l'Abbaye qui n'est pas adaptée au passage du bus du RPI, lorsqu'il vient de la rue des écoles.

- RPI :

Monsieur le Maire salut le fonctionnement et les actions de l'Association des parents d'élèves du RPI. Souhaitant garder des manifestations sur la commune, Monsieur le Maire propose de réfléchir à en organiser les années où les événements du RPI ont lieu sur les autres communes, sans faire doublon.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 20h50.

Conseillers Municipaux	Présents /Absents	Signature
Philippe DELAPORTE	Présent	
Véronique VINOT	Présent	
Alain DEMARY	Présent	
Christophe SECACHE	Présent	
David BERTRAND	Absent	-
Christophe ESNAULT	Présent	
David DUMENIEL	Absent	Pouvoir
Maxime PRUVOST	Présent	
Isabelle CUVIER	Présente	

Frédérique THIEBAULT	Absente	-
Sébastien GUIDEZ	Absent	Pouvoir
Philippe LEGOIS	Absent	-
Cédric SINGLE	Présent	
Laure LABOULAIS	Présente	